

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-486903

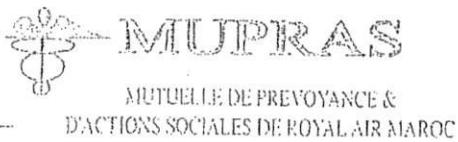
33363

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 2938	Société : RAM		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : OUZINE SLIMANE			
Date de naissance : 01/06/1949			
Adresse : 119 Route Moulay Ismaïl - Agdal			
Chambre : 06 603 01438 Total des frais engagés : 3762,60 + 300,00 Dhs			

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : 			
Date de consultation : 08/08/2020, 19 AUG 2020			
Nom et prénom du malade : OUZINE SLIMANE Age : 76			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Angoisse d'effort, hypertension, dyslipidémie			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : CASABLANCA
Signature de l'adhérent(e) : 
Le : 08/08/2020

VOLET ADHÉRENT			
Déclaration de maladie			
N° W19-486903			
Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.			
Coupon à conserver par l'adhérent(e).			
Matricule : 2938 Nom de l'adhérent(e) : OUZINE Total des frais engagés : 3762,60 + 300 Date de dépôt : 19 AUG 2020			
ACCUEIL SIEGE RAM			



Le 08.08.2002

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE (✓)

(A adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

A remplir par le praticien

Dr Sada SOUKAÏD
Professeur de Cardiologie
356, Rue Mostafa El Maâni
Tel: 22418 - 625.13.30 - CASA

Certifie que Mlle, Mme, M : SOUAD SLIMANE

Présente

HTA, dyslipidémie, Angine de poitrine

Nécessitant un traitement d'une durée de:

Dont ci-joint l'ordonnance:

Vasodilatateur

(A défaut noter le traitement prescrit):

(✓) : Valable 3 mois

Contact: 05-22-91-23-36/ 05-22-91-23-76/ 05-22-91-26-39/ 05-22-91-26-49/ 05-22-86/ 05-28-83 Fax : 022 91-26-52

SIEGE SOCIAL : AEROPORT CASA-ANFA-CASABLANCA

Tél : 022 91-23-36/ 91-26-39/ 91-28-81/ 91-26-49/ 91-26-86/ 91-28-83 Fax : 022 91-26-52

E-mail : Mupras @ royalairmaroc.com

Docteur Saâd SOULAMI

Professeur de Cardiologie

Spécialiste des maladies du Cœur et des vaisseaux

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Echo Doppler Couleur - Holter



الدكتور سعد السلمي

أستاذ سابق بكلية الطب بالدار البيضاء

إخلاصي في أمراض القلب والأوعية الدموية

خريج كلية الطب بباريس

فحص القلب بالصدى والدوبلير بالألوان

Patient: Mr. O. H. M Casablanca, le 08 AOUT 2020

slimao Sex 06/06

44.00 x 18 = 792.00

al Corrix 6, 200

S.V.

1135.60 x 6 = 753.60

1 1

150000 54

185.70 x 6 = 1114.20

Chestor to S.V.

S.V.

140000 140000

زنقة مصطفى المعاني (قرب زنقة أڭادير) - الدار البيضاء 356

356, Rue Mostafa El Maâni (coté Rue d'Agadir) - 1^{er} étage - Casablanca - E-mail : cabinetsoulami@gmail.com

Tél.: 05 22 22 18 84 / 06 62 88 90 91 - Tél./Fax: 05 22 26 13 36 - Urgence : 06 65 14 69 96

CNSS : 2700608 - IF : 41802254 - ICE : 001755076000067 - IPN : 091130922

$$116.80 \times 6 = 700.80$$

~~Etape 16~~

(S.V.)

~~31.30 \times 6 = 187.80~~ ~~1 g de 1 g~~
~~187.80~~ ~~globo~~
~~187.80~~ ~~globo~~

(S.V.)

~~35.70 \times 6 = 214.20~~ ~~1 g de 1 g~~
~~214.20~~

~~Etape 16~~

(S.V.)

~~Etape 16~~

$$= 3762.60$$

Dr. Saâd SOULAMI
Professeur de Cardiologie

356, Rue Mostafa El M'âni
CASABLANCA

Télé: 0522 22 18 84/0522 26 13 36

Dr. Saâd SOULAMI
Pharmacie HAY EL M'âni
1, Bd. Oum Rabha Oulfa - Tel.: 93.20.26 - Casablanca

OUZINE, SLIMANE
ID:

0yr
Unknown

Comment:

Dr Saad SUULAIMAN
Professeur de Cardiologie
355, Rue Mostafa El Maâni
Tel: 22-16-404-1236 - CACI

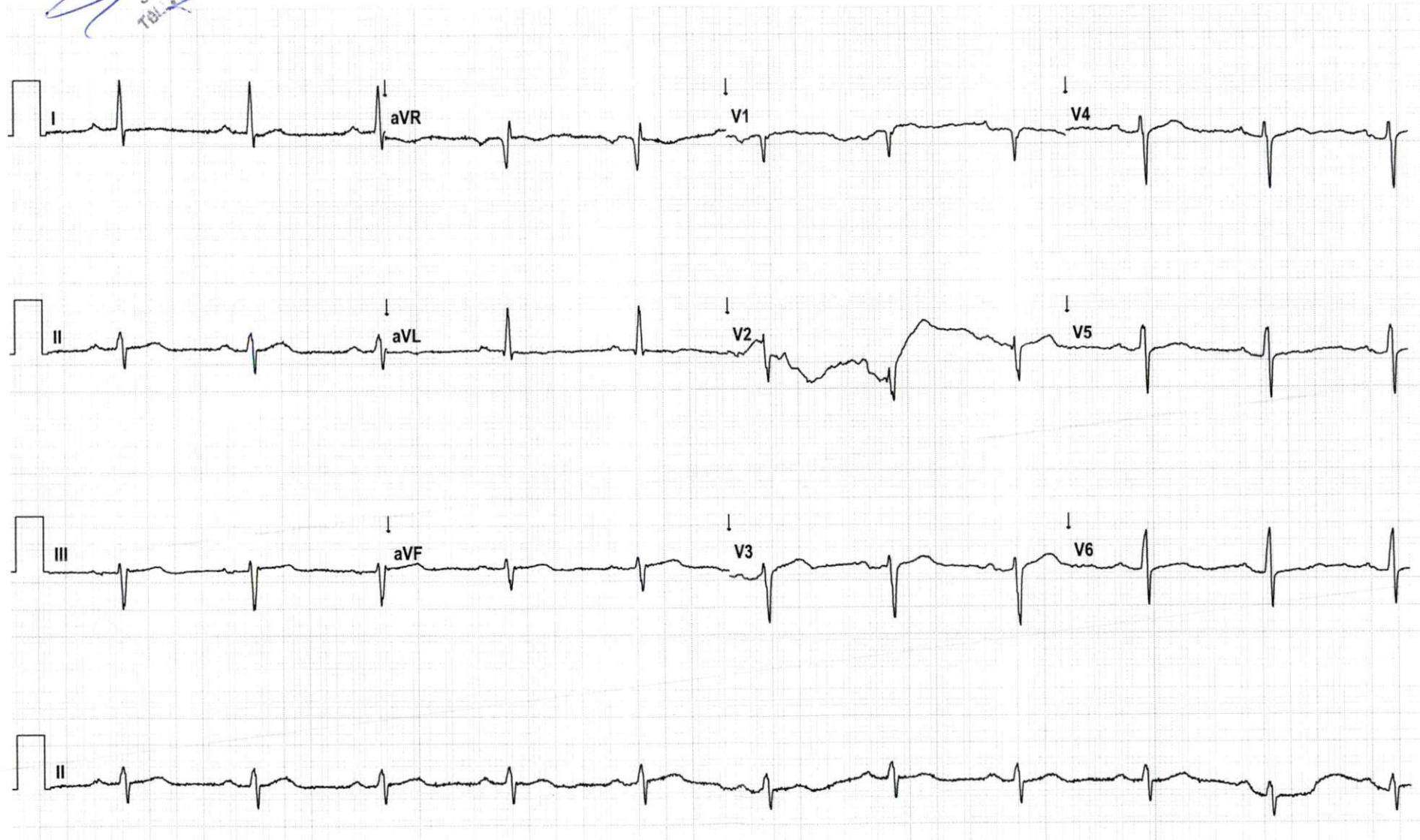
08-Aug-2020 07:46:34

Vent rate: 64 BPM
PR int: 218 ms
QRS dur: 94 ms
QT/QTc: 369 / 378 ms
P-R-T axes: 26 -34 81

RYTHME SINUSAL AVEC BAV DU 1ER DEGRE
DEVIATION AXIALE GAUCHE DE QRS IMPORTANTE
ANOMALIE NON SPECIFIQUE DE L'ONDE T
ECG ANORMAL

ATTENTION: LA QUALITE DES DONNEES PEUT INFLUENCER L'INTERPRETATION

Revu par _____



Site Zero

Site #0 Cart #0 ELI Link 4.11.6.0 Sequence # 41632 25mm/s 10mm/mV 0.05-300 Hz